

PREMIER ARTICLE 2022

Pour ce 1er article de l'année, MédiaChartres a souhaiter donner un « écho» ,

à l'Association nationale;



ANTICOR (pour anti-corruption)

L'association, dispose de référents et d'une équipe active, sur le 28 (comme sur la France entière).

Pour connaître les actions, les procès en cours, et les autres sujets (...)

voici le lien, pour vous permettre de la découvrir, de vous tenir informé, de devenir adhérent, (ou même) **de rentrer en contact**.

<https://www.anticor.org/>

Yves Dubois

BONNE ANNÉE ...

La rédaction et toute l'équipe de **MédiaChartres**, vous souhaite le



meilleur en vous préservant du pire, pour toute l'année **2022**.

MédiaChartres

VOTRE MÉTÉO :

Vous souhaitez connaître le temps, pour aujourd'hui ou les jours suivants ?



MédiaChartres, vous aide dans vos recherches (grâce au lien, ci-dessous).

<https://www.météo.fr/chartres>

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

La Rédaction et toute l'équipe de **MédiaChartres**, vous souhaite à toutes et tous, de belles fêtes de fin d'années.



Nous vous donnons rendez-vous, à partir du 3 Janvier, pour de nouvelles infos et sujets très « **HOT** » !

MédiaChartres





PAS SUPERSTITIEUX !

Mercredi 15/12/21, **MédiaChartres** fait le tour de la Ville et, un « **détail** » attire notre attention.



Voici, ce que nous avons « **des couverts** » , un petit frichti à l'hôtel Montescôt.

Le « **Parking** » bondé devant la porte, nous avait déjà alerté, et la présence du désormais traditionnel camion du traiteur, ne laissait plus aucune place au doute !

MédiaChartres à donc décidé d'en savoir plus, et nous nous sommes procuré une copie du menu.

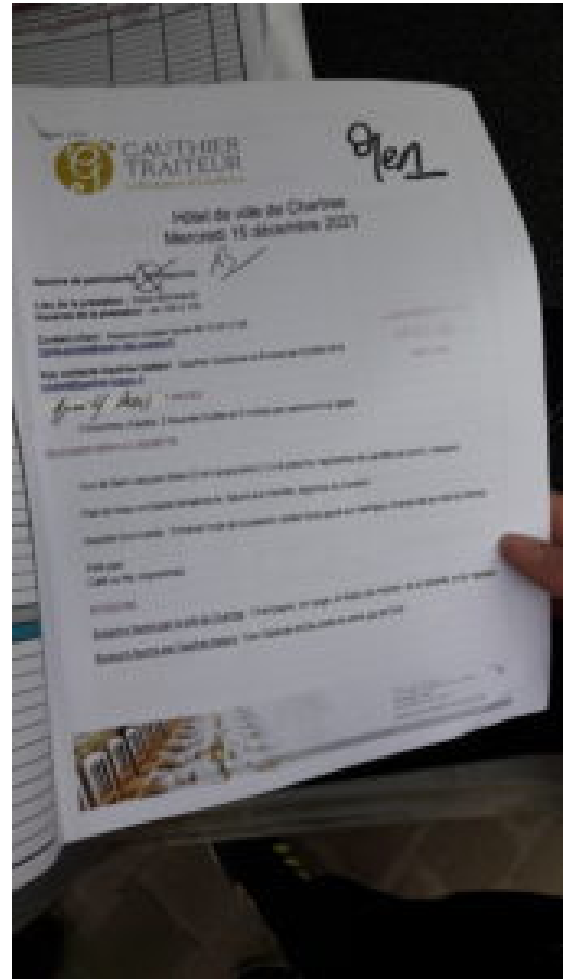


13 privilégié(es), qui ont profiter de la « cantine » de l'hôtel, pour un événement, qui en valait indéniablement, le « coût » ... ?

Il est étonnant, alors que les Élu(es) ne ratent aucune occasion, de faire l'apologie des produits et Producteurs locaux, dans les très nombreux et divers magazines, quelle gère et édite (la Ville), d'avoir recourt à des prestataires extérieurs au Département (61) (curieux paradoxe, non) ?

Mais la raison, à ses raisons, que la raison ignore (et heureusement pour certains, peut-être)

!



Martine Leroy



PAS DANS LA MÊME COUR !

Par comparaison, **MédiaChartres** vous propose deux endroits différents



qui illustrent le mieux, les fêtes de fin d'année (et il y a **-PAS-** photo ...)



Mais, jugez plutôt.

De la fable, « **La grenouille, qui voulait se faire aussi grosse que la bœuf** » .

Certains rêvent pourtant de démesure, de finances sans fin, de se démarquer sans cesse, se voit parfois en maître du Monde !

Ce type d'article, est fait pour atterrir et les ramener à la réalité (si cela est encore possible ?).

Mais, l'Oncle SAM est fairplay.

La Grenouille qui se veut faire aussi grosse que le Bœuf

Jean de La Fontaine

Une Grenouille vit un bœuf
Qui lui sembla de belle taille.
Elle qui n'était pas grosse en tout comme un œuf
Envieuse s'étend, et s'enfle, et se travaille
Pour égaler l'animal en grosseur,
Disant : Regardez bien, ma sœur ;
Est-ce assez ? dites-moi ; n'y suis-je point encore ?
– Nenni. – M'y voici donc ? – Point du tout. – M'y voilà ?
– Vous n'en approchez point. La chétive pécore
S'enfla si bien qu'elle creva.

**Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages :
Tout Bourgeois veut bâtir comme les grands Seigneurs,
Tout petit Prince a des Ambassadeurs,
Tout Marquis veut avoir des Pages.**

Jean de La Fontaine

Clara Hirsch

fin de la récréé ...

Contrairement, aux divers **magazines municipaux ou de Famille et Presse de quartier**, ressemblants de plus en plus, de part les contenus (sujets partisans), à des bulletins de propagande,



EXEMPLE :

MédiaChartres, vous livre la véritable actualité de terrain.

Alors, que nous avons le droit régalien, de connaître, « **les rares commerces qui ouvrent** » ,



MédiaChartres,

va vous communiquer plus bas, (une petite partie) de la liste (1)

de ceux qui ferment (ou le sont déjà), nous en avons référencé plus de ... 50

(et ce n'est pas terminé) !

L'exemple le plus frappant est certainement situé Place des Halles !



Alors que « certains se flattent », de l'ouverture d'une « boutique-club V.I.P » ,

les impôts/charges/parkings hors de prix/le covid/désertification du centre et loyer démesuré, ont sifflé la fin de la ... « Récré » après 10 ans de bons services !

LISTE: (1) extrait

: Parfumerie « **Nocibé** » Place du Cygne.

: **Boutique de souvenirs** près de la Cathédrale.

: **Restaurant** rue de la Porte Cendreuse.

: Magasin « **La Récré** » Place des Halles.

: **Maroquinerie** Galerie de France.

: France loisirs rue Noël Ballay

NB/ liste non exhaustive.

Yves Dubois



LA GROSSE « COMMISSION » !

La « Presse locale » a annoncé en gros titre « La commission de sécurité, donne son aval » à l'ouverture du « nouveau » (qui a déjà 5 ans) **Pôle administratif de Chartres !**

Ne manquait plus qu'à l'annonce du siècle, que la fanfare, les majorettes, voir même peut-être un feu d'artifice.



MédiaChartres, à fait le déplacement pour vérifier la situation, et une de nos équipe a dressée l'état des lieux

(voir notre reportage photos) CQFD.

« Il semble totalement inimaginable, ubuesque et irresponsable de donner un feu vert, après de t'elles constatations » (NDLR)

Les « **graves risques** » que nous avons relevés, nous font nous interroger, sur le « sérieux » de la visite de conformité, et engage de nombreuses responsabilités.

Inauguration et ouverture à tous, (dans ces conditions) **Lundi 22/11/2021** (...)

MédiaChartres, espère qu'une sécurisation intervienne rapidement (**question de sécurité Public**).





PRIME OR NOT PRIME ?

MédiaChartres s'efforce toujours de vous tenir informer de l'actualité (même en cache) !



Voici une info, qui nous laissent perplexes (...)

Les Français vont-ils **OUI** ou **NON** toucher la prime de 100 euros, promise par le Président E. Macron ?

Pour mieux comprendre, explication de texte:

L'indemnité inflation de 100 euros menacée de suppression au Sénat



L'aide de 100 euros, versée à 38 millions de personnes gagnant moins de 2000 euros net, promise par le gouvernement, pourrait être retirée du projet de loi de finances rectificative au cours de l'examen au Sénat. Le rapporteur général de la commission des

finances et le groupe Les Républicains ont déposé un amendement de suppression.

C'est une mesure symbolique qui risque de tanguer au Sénat. Après la revalorisation du chèque énergie versé à six millions de foyers, le gouvernement avait annoncé le versement entre décembre et février d'une « indemnité inflation », face à la hausse du prix des carburants. Le 21 octobre, Jean Castex a promis que cette aide forfaitaire de cent euros sera [versée automatiquement aux Français touchant moins de 2000 euros par mois](#). 38 millions de personnes seraient concernées, pour un coût total de 3,6 à 3,8 milliards d'euros, selon les estimations.

La mesure, adoptée à l'Assemblée nationale la semaine dernière dans le projet de loi de finance rectificative pour 2021 (PLFR), est à présent soumise aux sénateurs, qui en débattront dans la soirée du 17 novembre.

La droite, majoritaire au Sénat, va frapper fort. Bruno Retailleau, le président du groupe Les Républicains, [veut supprimer la disposition du texte](#). Le rapporteur général de la commission des finances, Jean-François Husson (LR), [défend un amendement similaire](#). Pour le sénateur, qui aiguillonne les débats budgétaires en séance, la mesure est mal ciblée et pourrait, in fine, se révéler inefficace, malgré son « coût élevé ». Les Républicains regrettent que la composition des foyers bénéficiaires ne soit pas prise en compte, ni même leur exposition à la consommation d'essence. Ils épinglent aussi l'effet de seuil de la mesure. L'aide est forfaitaire, sans progressivité. « Une infirmière à domicile, qui a besoin de son véhicule plusieurs fois par jour, touchant 2 005 euros net, sera exclue de son bénéfice », déplore ainsi Bruno Retailleau, dans l'exposé des motifs de son amendement.

« Un précédent dangereux »

Le rapporteur général s'interroge, quant à lui, sur les modalités de versement, là où le gouvernement défend une mise en œuvre « simple » et « efficace ». Elle sera versée par les employeurs à leurs salariés dans le privé, par l'État s'agissant des fonctionnaires, par les Urssaf dans le cas des indépendants, par les caisses de retraite pour les retraités, ou encore les Crous pour les étudiants.

« Les dispositifs qui seraient mis en œuvre pour prévenir les risques de doublons ou de fraudes dans le versement de l'indemnité ne sont pas connus à ce jour », s'inquiète Jean-François Husson. Lequel s'inquiétait également de la suite, en cas de poursuite de la hausse des prix, [lors de l'audition des ministres](#). À la veille de l'examen du projet de loi, il redoute toujours un « précédent dangereux ». « Elle tient plus du bricolage budgétaire que d'une politique énergétique courageuse », ajoute le chef de file de la droite sénatoriale, Bruno Retailleau.

Mesure emblématique en faveur du pouvoir d'achat, l'article pourrait toutefois être rétabli par voie d'amendement par la majorité présidentielle ou le gouvernement, à l'Assemblée nationale, (a suivre) !

Publié le : 16/11/2021 source: Public Sénat
Sandra Michelle

L'OUVERTURE DU « CHÂTEAU » !

Certains Médias (très proches du « gotha local »), l'annonce à grand renfort de publicité, d'articles et commentaires.

Aucun 'superlatif pompeux' ne nous est épargné !

Ainsi, après « seulement » quelques années de retard et un coût final (x 2),



la date du **22 Novembre** sera (**serait**) la date officiel de l'inauguration (**sauf incident ?**)

Mais sera t'elle également, celle de l'ouverture au Public.

Rien de moins sur, car sur le sujet, le mutisme est de rigueur.

MédiaChartres, pense avoir déjà identifié le traiteur (habituel) qui agrémentera cette soirée « **ronds de jambe**» , avec petits fours et champagne à gogo (?)



MédiaChartres ne sera (**bien sur pas convié**) mais s'interroge sur la nécessité (en plein retour du covid) et sur le montant financier pour les contribuables, d'une t'elle soirée.

Mais après tout, comme vous aller payer l'addition, vous pouvez vous y inviter et en profiter, cela semble logique, non ?

Vous avez juste à présenter votre **carte d'électeur** et votre **avis de taxe foncière** (**valant une place V.I.P**), à l'entrée ...
(voir ci-dessous) !

(avec pass sanitaire et distanciations).

Martine Leroy



Idem

